

Journal

Journal de la **FFSB**

Trimestriel : Janvier / Février / Mars 2012

Belgique-Belgie
P.P. P 102023
1050 Bruxelles 5
BC 0491
Bureau de dépôt
Bruxelles 5
Ch. de Boondael 55

Numéro 113

Editrice responsable : Marine FRAITURE - Rue Van Eyck 11A/4 - 1050 Bruxelles



Égalité des chances : comment faire valoir ses droits ?

Sommaire

3	EDITO	
4	DOSSIER	Égalité des chances : comment faire valoir ses droits ? Courrier du lecteur
12	FFSB-JEUNES	
14	SERVICE ANIMATION	Etre informé pour ne pas être manipulé
18	NOUVELLES INTERNATIONALES	Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération Mondiale des Sourds
22	CULTURE	
25	ACCESSIBILITÉ	Les services d'urgences du 112 accessibles en Europe... et en Belgique !?
26	AGENDA	
30	DU SIGNE AU MOT	

Carte Membre de la FFSB

Cette carte atteste officiellement de votre qualité de sourd ou de malentendant ; elle fait foi auprès des autorités dans votre vie quotidienne pour justifier de vos particularités de communication. Avec la Carte Membre, vous soutenez aussi la défense des droits des sourds francophones.



Malentendant ou Sourd



Nom : ADNET
Prénom : Thierry

N° FXXXXX

Vous pouvez demander le formulaire d'inscription à M. Thierry Adnet
Fax : 02 644 68 44
E-mail : animateur@ffsb.be
Ou sur notre site : www.ffsb.be/?q=node/16

Abonnement au Sournal

Le Comité de Rédaction vous remercie du soutien que vous voudrez bien lui apporter en vous abonnant et en versant la somme correspondante au compte du Sournal :

068-2030854-89
10 euros pour l'abonnement d'un an civil
15 euros ou plus comme abonné de soutien
25 euros pour l'étranger par paiement international
IBAN : BE45 0682 0308 5489 BIC : GKCCBEBB
Indiquez votre numéro d'abonné si vous en avez un et votre année d'abonnement en communication.

Sournal

Journal de la FFSB

Le texte inspire le geste

Trimestriel d'éducation permanente édité par la FÉDÉRATION FRANCOPHONE DES SOURDS

DE BELGIQUE ASBL.

Rue Van Eyck, 11A /4
1050 Bruxelles - Belgique
Fax : +32 (0)2 644 68 44
Tél : +32 (0)2 644 69 01
E-mail : sournal@ffsb.be
Site web : www.ffsb.be

Spécialisé dans le domaine de la surdité, Sournal traite de divers sujets généraux et fait part des initiatives prises en faveur des sourds et malentendants. Porte-parole de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, tout en conservant son indépendance rédactionnelle, Sournal remplit une mission positive, préventive et constructive. Il favorise ainsi la construction d'un terrain de réflexion, d'entente et d'action entre les sourds, malentendants et entendants.

Editrice responsable

Martine Fraiture

Rédactrice en chef

Marie-Florence Devalet

Comité de Rédaction

Martine Fraiture
Julie-Anne Berhin
Brigitte Bennert
Alfred Fiévet

Mise en page

Marie-Florence Devalet

Ont collaboré

à ce numéro

L'équipe de la FFSB-Jeunes
Patrice Jabeneau
Sarah Lange
Jérôme Duquesne
Inès Guerreiro

Couverture:

Photo prise par Helena Toscano lors de la soirée Street Art Party organisée par Pi Visual.

Imprimerie SABELPrint SA

Rue Xhaufaire 153
4820 Dison

Tél : 087 31 28 47

Fax : 087 31 25 01

E-mail : info@sabelprint.be

www.sabelprint.be



Le mot de la rédaction

Je suis heureuse de vous présenter, pour ce numéro, un dossier sur l'Egalité des Chances. En effet, par quelle action commencer pour faire prendre conscience aux personnes sourdes et à leur entourage qu'ils peuvent vraiment profiter directement d'une loi qui les protège beaucoup en matière de discriminations même s'il y a encore beaucoup à faire en matière de systématité d'accès aux services publics et privés ?

J'espère de tout coeur que ce dossier n'est qu'un premier pas vers un processus qui nous permettra de fournir une meilleure compréhension de l'Egalité des Chances, de la façon dont on peut tous se l'approprier.

J'ai reçu une lettre, suite au dernier dossier du Sournal, numéro 112, qui invitait à faire un parallélisme entre la situation sociale des personnes sourdes et celle d'autres minorités, d'une personne qui souhaitait y réagir. Elle est publiée dans ce numéro dans le but d'ouvrir encore, et toujours le débat. Hélas, après l'avoir lue, j'ai encore, une fois de plus, regretté profondément, comme à chaque fois que je prends en main les numéros du Sournal, que l'information qui s'y trouve ne soit pas encore entièrement accessible en langue des signes, même si parfois on peut retrouver certaines informations sur notre site Internet. Vous pourrez retrouver une partie des informations des nouvelles internationales et du service conseil en aides techniques traduites en langue des signes sur notre page d'accueil.

Cependant, je ne perds pas de vue ce projet qui exige d'importants moyens humains.

Je vous souhaite une excellente année 2012 au cours de laquelle j'espère rencontrer plus grand nombre encore de personnes sourdes familières avec l'Egalité des Chances.

MARIE-FLORENCE DEVALET,
rédactrice en chef

Edito
de la



Chers Tous,

Finalement, on n'osait plus y croire, la Belgique a un nouveau Gouvernement depuis le 6 décembre après 541 jours sans. Et, pour la première fois depuis 30 ans, c'est un francophone qui est nommé à la tête du Gouvernement fédéral. Monsieur le Premier Ministre Di Rupo a des problèmes auditifs suite à un accident survenu il y a une dizaine d'années. On ne peut que souhaiter à tous les Ministres et Secrétaires d'Etat de mener à bien les réformes de l'Etat.

Du temps, de la patience, du dialogue et surtout le respect mutuel, c'est tout ce qu'il faut pour pouvoir construire un avenir plus positif. Tout comme en politique, il circule dans la communauté des sourds et son entourage, des informations visant à donner une fausse image de la réalité ou à influencer l'opinion publique, comme j'ai pu le constater lors de récentes rencontres. De ce fait, certains besoins des sourds n'avancent que très lentement ou sont carrément paralysés du fait d'un manque de vrai dialogue.

Heureusement, il y a des événements positifs qui font que, malgré tout, il reste toujours l'espoir que les situations changent et que l'on pourra travailler davantage ensemble dans le respect mutuel.

Au Conseil de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (le nouveau nom de la Communauté française de Belgique) qui relayera les recommandations des jeunes auprès des politiques, une jeune femme sourde, Alice Leidensdorf est élue pour deux ans. C'est une première et la FFSB lui présente toutes ses félicitations et espère que cela n'en restera pas là et qu'il y en aura également dans d'autres domaines.

Je relis ce que j'avais souhaité au début de l'année 2011 et constate que je ne peux que me répéter : Je souhaite que 2012 puisse voir se poindre une manière de travailler plus respectueuse et non concurrentielle car nous défendons tous les mêmes objectifs à atteindre pour la Communauté des Sourds et que la FFSB a besoin de vous.

Le Conseil d'Administration et les membres du personnel de la FFSB vous souhaitent une bonne année 2012.

MARTINE FRAITURE, présidente de la FFSB

Pour soutenir la FFSB

Vous bénéficierez de l'immunité fiscale pour tout don supérieur ou égal à 40 euros. Sans votre soutien, la FFSB sera dans l'impossibilité de continuer le combat mené depuis tant d'années.

Notre compte est : 310-0266448-75

Merci de ne pas nous oublier

Égalité des chances : comment faire valoir ses droits ?

Cela fait longtemps que de temps à autre, on parle de l'Égalité des Chances... mais qu'est-ce au juste ? Si certaines personnes sourdes savent qu'elles peuvent porter plainte, elles ne le font pas souvent.

Il ne faut pas hésiter à porter plainte, à signaler si on est victime de discrimination. Quelques cas dans l'actualité ont surgi en 2011 autour de la discrimination des personnes sourdes : le 18 août 2011 le tribunal de Gand a estimé que la Communauté flamande était responsable de discrimination étant donné que le nombre d'heures d'interprétations accordées aux élèves sourds dans l'enseignement était insuffisant et donc qu'il y avait un refus d'aménagement raisonnable. Le juge s'est basé sur une étude scientifique pour déterminer que ce n'était pas acceptable, le nombre d'heures ne permet pas aux élèves de participer activement dans l'enseignement.

Le juge a estimé que la Communauté flamande doit mettre fin à cette discrimination et a prévu des sanctions financières si une solution n'était pas trouvée à court terme.

Comment se fait-il que cette affaire soit allée jusqu'au tribunal de Gand ? En mars 2009, quatre couples de parents d'enfants sourds ont introduit une requête auprès des tribunaux de Gand et de Louvain. Une requête à l'encontre du ministre flamand de

l'Enseignement et de différentes écoles flamandes pour garantir à leurs enfants le droit à un enseignement accessible. Cette démarche a été activement appuyée par la FEVLADO, l'homologue Flamande de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique qui dispose d'une personne chargée de s'occuper des problématiques législatives.

Le 21 septembre 2011, en France, un groupe de personnes sourdes a protesté car on leur a interdit d'embarquer dans un avion. Dix-huit personnes sourdes, une personne entendante et trois personnes malentendantes se sont vues refuser l'embarquement d'un vol Air Méditerranée à destination de la Turquie à cause de leur handicap. Ces vingt-deux personnes portaient en Turquie depuis l'aéroport de Marseille. L'embarquement leur a été refusé à la dernière minute et le commandant de bord a évoqué des raisons de sécurité, à tort ou à raison... ? La législation française est différente de la nôtre mais si cela s'était produit en Belgique, cela aurait probablement pu être considéré comme une discrimination. Hélas trop souvent, des « raisons de sécurité » sont invoquées pour cacher une discrimination.

La FFSB, elle aussi, rencontre, petit à petit, des cas... hélas peu de gens vont jusqu'à porter plainte. Cette année 2011, une jeune personne souhaitant poursuivre une formation dans le secteur de l'HORECA s'est vue refuser l'accès prétextant « des raisons de sécurité ». Les Sourds ne pourraient-ils donc pas cuisiner ?

La loi anti-discrimination du 10 mai 2007 dit pourtant que le refus de mettre en place des aménagements raisonnables constitue une discrimination.

D'autres personnes sont aussi entrées dans une démarche de conciliation sur d'autres problématiques pour lesquelles la FFSB a pu apporter son soutien. Nous verrons plus loin ce qu'est la conciliation.

Ils ont changé de nom :
La Région wallonne s'appelle maintenant la Wallonie



Comment avoir accès à la loi anti-discrimination ?

Pour faire simple, sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a une loi, plusieurs décrets et ordonnances qui permettent aux gens de lutter contre la discrimination. Ces textes sont très proches de la loi fédérale anti-discrimination du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination. Cette loi interdit les discriminations fondées sur différents critères dont le handicap.

C'est la seule qui a été traduite en langue des signes et sous-titrée en français. On peut la consulter sur le site du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Le lien est accessible via cette adresse, sur le site de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique, auprès de laquelle vous pouvez aussi vous procurer le DVD : <http://www.ffsb.be/?q=node/12>

Le Centre pour l'Égalité des Chances collabore avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie depuis début 2009. Ainsi, le Centre peut agir pour les discriminations qui concernent des compétences régionales et communautaires.

Mais qu'est-ce qu'un aménagement raisonnable ? C'est quelque chose qui n'est pas toujours facile à comprendre alors que c'est pourtant parfois très simple à mettre en place. Un aménagement raisonnable doit répondre à plusieurs critères. C'est d'abord la mise en place d'une solution efficace qui permet la participation

La loi interdit les discriminations directes ou indirectes

Lorsqu'une personne est moins bien traitée qu'une autre dans la même situation.

Par exemple : vous faites le même travail qu'un collègue, mais vous êtes moins bien payé parce que vous avez un handicap. Cela s'appelle une **discrimination directe**.

Parfois une situation est la même pour tout le monde mais en réalité, certaines personnes sont désavantagées.

Par exemple : Une offre d'emploi pour une nettoyeuse exige une bonne connaissance de la langue française. Cette exigence n'est pas nécessaire pour une fonction de nettoyeuse et elle discrimine indirectement les personnes sourdes.

Ou : Un règlement de travail dans une entreprise alimentaire interdit le port d'accessoires comme des boucles d'oreille, des serre-têtes. L'employeur en vertu de ce règlement refuse une personne qui porte un appareil auditif. Cela s'appelle une **discrimination indirecte**.

égale entre les personnes handicapées et celles qui ne sont pas handicapées et qui rend la personne handicapée autonome. Il doit assurer sa sécurité et celle de son environnement. L'aménagement n'est raisonnable que s'il ne coûte pas excessivement cher et n'a pas de trop grande incidence sur l'organisation, au travail par exemple. C'est par exemple permettre à une personne sourde d'être accompagnée par un interprète en entretien d'embauche ou transcrire les questions d'examen oral en questions écrites.

Qu'est-ce le CECLR ?

Le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme est une institution fédérale qui est chargée de veiller à l'application de la loi anti-discrimination du 11 mai 2007. Il est chargé d'accueillir, d'écouter, d'orienter et d'accompagner les

Un aménagement est raisonnable si :

- ☞ Son coût financier est proportionné à la taille des activités et à la capacité financière de l'entreprise.
- ☞ S'il existe des interventions ou des mesures qui permettent de réduire la charge financière.
- ☞ Si l'aménagement n'a pas un impact organisationnel trop important, s'il ne perturbe pas de manière importante le travail des autres collègues ou services.
- ☞ Si sa durée et sa fréquence d'utilisation sont conséquentes. Si un employé a un contrat de trop courte durée, on peut refuser de mettre en place un aménagement qui a un certain coût.

personnes victimes de discrimination ou demandeuses d'informations sur l'égalité des chances.

Le Centre collabore avec des associations, des services publics et des universités belges et européennes pour enrichir sa connaissance des situations de migration, discrimination et de non-respect des droits fondamentaux.

Il doit aussi fournir un gros travail d'information et de sensibilisation sur le phénomène de la migration, la diversité et la multi-culturalité auprès des politiques et des citoyens.

A tous les niveaux de pouvoir, le Centre fait aussi des recommandations auprès des autorités publiques. Ces recommandations portent sur l'amélioration de la législation, la mise en place de plans d'actions ou pour apporter aux décideurs une meilleure compréhension de certains phénomènes nouveaux. Le Centre est donc parfois consulté par les organisations qui leur demandent des conseils et des études sérieuses.

Pour faire tout cela, le Centre travaille beaucoup en partenariat avec d'autres associations. Ainsi il travaille avec la FFSB et la FEVLADO pour ce qui est des questions liées à la surdité, mais aussi avec d'autres associations de défense des droits des personnes sourdes.

Depuis peu, le Centre est aussi chargé de promouvoir, de protéger et de suivre l'application de la Convention de l'ONU.



Le Centre et la Convention de l'ONU, au fait, quel rapport ?

La Convention de l'ONU, ratifiée par la Belgique en 2009 prévoit qu'un ou plusieurs mécanismes indépendants soient désignés par l'Etat en vue de promouvoir, de protéger et de suivre l'application de la Convention. En juillet 2011, l'Etat belge, les Régions et Communautés ont désigné le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme pour assumer cette tâche.

Ce nouveau mandat confère au Centre les missions suivantes : promouvoir, informer, sensibiliser... les personnes handicapées, leurs organisations, les autorités, les acteurs privés et le grand public sur le contenu et les conséquences de la Convention et de son protocole. Il est aussi chargé de la protection des personnes handicapées, de fournir des avis juridiques et un soutien aux groupes de personnes dont les droits découlant de la Convention ont été violés.

Il doit veiller à ce que la législation et la réglementation belges soient harmonisées en conformité avec la Convention afin que les dispositions de celle-ci soient respectées dans la pratique.

Pour mener à bien ses missions, le Centre a créé un nouveau service et une commission d'accompagnement. Ce nouveau service s'appelle : « Convention Droits des Personnes Handicapées » (CDPH).

Vous pouvez contacter le Centre pour :

- ☞ obtenir un renseignement, un conseil, un avis.
- ☞ un simple signalement, vous pouvez signaler une discrimination sans vouloir aller plus loin. Le Centre rassemble ces informations. Cela l'intéresse pour agir.
- ☞ une plainte, une demande d'intervention.

Le Centre répond à toutes les plaintes qui lui sont adressées. Mais il arrive qu'il ne sache pas quoi répondre et qu'il oriente vers quelqu'un d'autre.

Parfois le Centre peut vous répondre qu'il ne s'agit pas de discrimination et peut vous expliquer pourquoi. Pour juger s'il s'agit d'une discrimination liée à la surdité ou pas, il est possible que le Centre fasse appel à la Fédération Francophone des Sourds de Belgique pour qu'elle donne son avis.

Si le Centre estime qu'il s'agit bien d'une discrimination, alors il peut vous proposer une conciliation. Une conciliation, c'est une rencontre entre les différentes personnes : la victime, celui qui a fait la discrimination et une personne du Centre.

Cette rencontre permet parfois de trouver une solution ou une réparation aux ennuis causés sans aller au tribunal. Le Centre peut décider aussi d'aller au tribunal si la victime est d'accord. Le Centre prend alors un avocat.

Le Centre, ce n'est pas comme la police. Les signalements, sont comme des gouttes d'eau... une personne signale, puis une autre, puis encore une autre... et le verre se remplit... quand

le verre est rempli, le Centre peut dire, voilà, il y a beaucoup d'eau dans le verre maintenant, on peut vraiment faire quelque chose de plus sérieux, à plus grande échelle.

Récemment, des plaintes à l'encontre de la SNCB ont été transférées par la FFSB au Centre pour l'Egalité des Chances. Il souhaite avoir un ensemble de plaintes de cette façon afin de soutenir leurs actions envers la SNCB. Le travail du Centre est aussi de traiter les signalements envoyés par les associations, de soutenir des recommandations rédigées avec leur collaboration, de proposer des moments de sensibilisation et de formation à la législation anti-discrimination. Les associations sont une source d'expertise et un relais des préoccupations du terrain.

QUE VAUT-IL MIEUX SAVOIR AVANT DE SIGNALER UNE PLAINTES ?

Lorsque vous êtes victime d'une discrimination, il y a deux ou trois choses qu'il vaut mieux savoir avant de porter plainte ou au moment de le faire.

☞ Avant d'envoyer une plainte, il vaut mieux écrire ou demander de l'aide pour écrire ce qui s'est passé, pour bien se souvenir de tout. Vous pouvez vous filmer aussi avec une caméra ou une webcam pour conserver votre récit oral ou en langue des signes de ce qui s'est passé.

☞ Essayez dans la mesure du possible de voir si d'autres personnes

ont vu ce que vous avez vécu et peuvent témoigner pour vous. Si vous avez des documents écrits, un mail, une photo, un sms, ... qui peuvent prouver quelque chose, il est important de les conserver. Néanmoins vous devez savoir que s'il n'y a pas de preuves, votre plainte a quand même des chances d'être entendue et le Centre pourra probablement quand même vous aider si elle est fondée.

☞ Vous pouvez demander au témoin de raconter aussi ce qui s'est passé, de l'écrire ou de le dire au Centre lorsque vous déposez votre plainte. Il sera aussi protégé par la loi et il n'est pas obligé de donner son nom au Centre. Il faut par contre savoir que les interprètes et les assistants sociaux (mais aussi les psychologues, les médecins, et bien d'autres professions) sont liés au secret professionnel. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas témoigner, mais c'est un peu particulier. Parlez-en avec eux et avec le Centre pour voir ce qu'il faut faire dans cette situation.

☞ N'hésitez pas à demander l'avis des gens qui connaissent bien la loi anti-discrimination. Lorsque vous effectuez une plainte, le Centre vérifie s'il y a un lien avec la loi anti-discrimination. S'il y a un lien, il vous le confirmera et vous accompagnera dans les démarches. S'il n'y en a pas, il vous expliquera aussi pourquoi.

☞ Posez des questions à la personne qui a fait la discrimination. Demandez-lui pourquoi elle a agi comme ça avec vous.

☞ S'il y a des coups et des blessures, vous devez aller voir un médecin

rapidement pour avoir un certificat médical qui prouvera que vous avez bien été blessé.

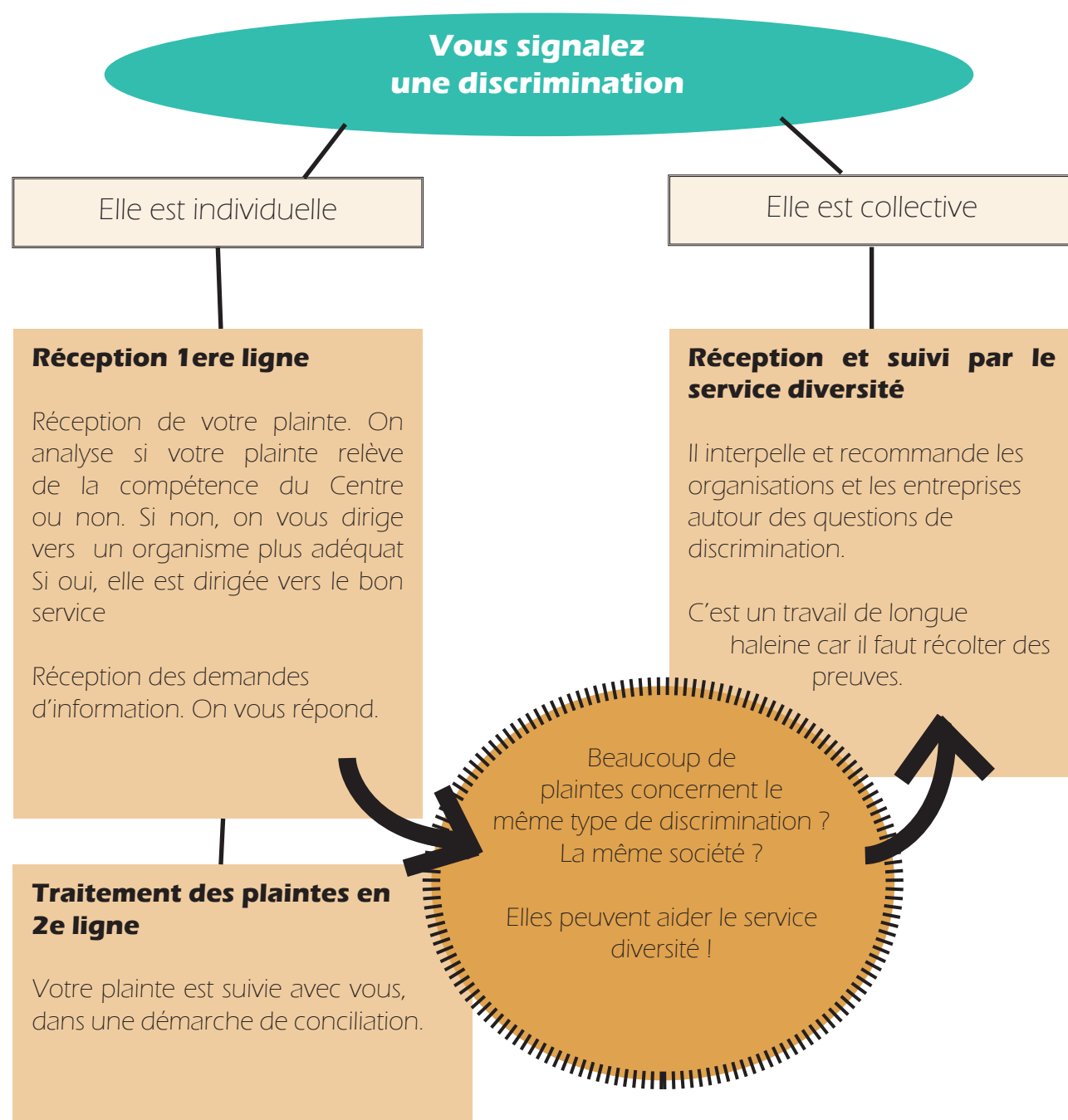
Vous devez garder une copie de ce qui a été dit au policier. Ce document s'appelle le procès-verbal.

☞ Si la situation est vraiment grave, allez à la police pour vous plaindre.

☞ Si la conciliation que le Centre a organisée ne peut pas aboutir à un

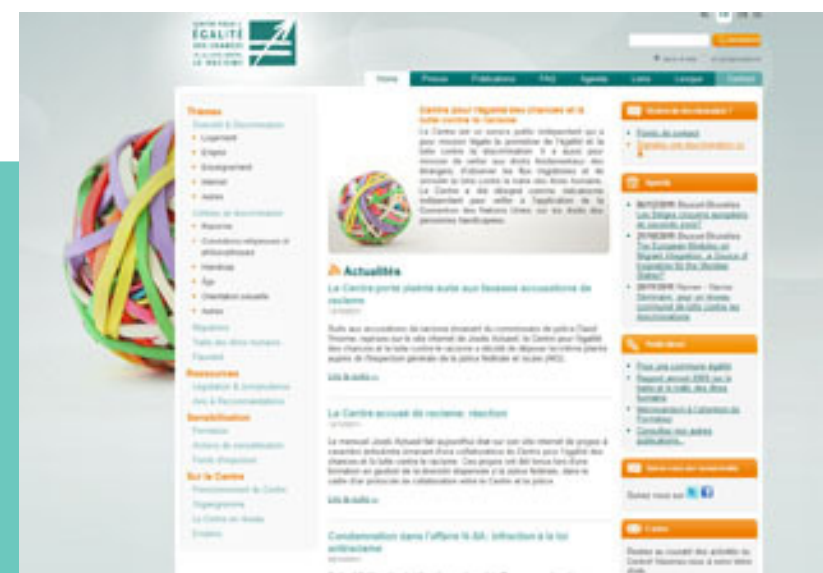
résultat concret, le Centre va au tribunal. Il ne faut pas s'inquiéter, beaucoup de solutions sont trouvées durant la phase de conciliation et les cas qui mènent réellement au tribunal restent rares.

CONTACTER LE CENTRE ?



Comment pouvez-vous contacter le Centre ?

Le Centre a un service qui gère les plaintes en première ligne. Cela veut dire qu'il reçoit tous les appels et les messages. En semaine, il peut être contacté par les personnes sourdes soit par **fax au 02/212.30.30** et par e-mail à **epost@cntr.be** ou via le formulaire de plainte sur son site Internet **www.diversite.be**. Pour les personnes entendantes ou via les services de centre-relais, il peut être contacté au numéro de téléphone gratuit qui est le **0800.12.800**. Il y a un autre numéro, c'est le **02/212.30.00**. Vous pouvez aussi adresser votre plainte par courrier postal. L'adresse est : **Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, 138 rue Royale, 1000 Bruxelles.**



Une permanence est organisée dans les locaux du Centre **chaque jeudi de 9h à 12h**, avec ou sans rendez-vous. Hélas, seul bémol, le Centre n'est pas encore totalement accessible aux personnes sourdes. Si vous souhaitez les rencontrer et que vous avez besoin d'une **interprétation en langue des signes, le Centre la prendra en charge, mais vous devrez prendre un rendez-vous à l'avance**. La FFSB a interpellé le Centre au sujet de ce problème et espère que cette situation sera solutionnée le plus rapidement que possible, que du personnel ou un système de visiotéléphonie pourra vous accueillir directement en langue des signes.

Comment la FFSB peut-elle vous aider ?

A la FFSB, du personnel sourd et entendant peut « écouter » la plainte et la transcrire par écrit pour l'envoyer au Centre. Mais attention, son personnel n'est pas formé à l'accompagnement social. Si vous avez besoin d'un accompagnement vous devrez faire appel aux services d'accompagnement pour personnes sourdes. La FFSB peut vous donner les coordonnées de ces services.

La FFSB peut aussi jouer un rôle d'intermédiaire entre le plaignant et le Centre et soutenir moralement l'action.

La FFSB utilise aussi, elle, les plaintes qui sont déposées au sein de son bureau, et ce de manière anonyme (on ne divulgue pas les noms) pour appuyer ses actions et ses revendications. Les témoignages peuvent avoir beaucoup de force. Vous pouvez la contacter à **infos@ffsb.be**, ou bien par **fax au 02/644.68.44**. La FFSB peut maintenant aussi être contactée via visiophonie. N'hésitez pas à le demander par e-mail. Son numéro de téléphone est le **02/644.69.01**.

N'oubliez pas que vous pouvez simplement signaler une discrimination sans qu'il n'y ait de conciliation par la suite. N'hésitez donc pas !

Le courrier du lecteur



MARIE-FLORENCE DEVALET

En ouvrant cette rubrique, nous souhaitons donner la parole aux lecteurs qui nous écrivent au sujet d'un ou de plusieurs articles écrits dans le Sournal lorsque la lettre qui nous est adressée est écrite dans un esprit critique constructif, ouvrant le débat et le dialogue.

Par cette lettre, j'aimerais réagir sur un point qui me tient particulièrement à cœur : l'implant cochléaire ! Je suis papa (entendant) de trois enfants, dont la dernière, Noémie, a eu trois ans fin novembre 2011. Noémie est née sourde profonde. Lors de l'annonce du diagnostic « définitif » de surdité profonde, le Dr Deggouj (ORL, Centre Universitaire d'audio-phonologie, hôpital Saint-Luc UCL Bruxelles) nous a tout de suite rendu conscients, mon épouse et moi-même, de l'importance de trouver un moyen adéquat de communication avec notre fille, par l'utilisation de la Langue des Signes. Nous avons commencé par suivre des cours dispensés par des bénévoles. L'ASBL « le Triangle-Wallonie » nous a aussi accompagné dans notre démarche d'apprentissage. Par la suite, nous nous sommes inscrits en promotion sociale. Nous avons obtenu notre diplôme UF 2 à la fin de l'été 2011 et sommes inscrits actuellement en UF 3. Noémie a commencé à signer à 7 mois (raisin, arbre...).

Suite aux tests effectués, et après une longue réflexion éthique qui n'a pas été reléguée au second plan, contrairement à ce qui est mentionné comme étant une attitude générale dans l'article p. 4, du Sournal No 112), nous avons fait implanter notre fille (implantation bilatérale effectuée à un an d'intervalle). Avec mon épouse, nous avons beaucoup réfléchi avant d'implanter notre fille. Nous avons beaucoup lu sur le sujet. Nous avons aussi rencontré maintes personnes. Et nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était de notre devoir de parents de faire implanter notre fille. On ne pouvait d'avance connaître le résultat : est-ce que l'implant allait fonctionner ? Allait-il don-

ner de « bons résultats » ? Mais, quel égoïsme et quel manque de clairvoyance de notre part cela aurait été de se dire « Noémie est sourde, elle doit donc appartenir « uniquement » ou « principalement » au monde de la surdité, ou à la culture sourde ».

Lorsque l'implant cochléaire donne de bons résultats (ce qui n'est pas toujours le cas), mais lorsqu'il donne de bons résultats (ce qui est le cas pour Noémie), quel confort et quelle qualité de vie on offre à ces enfants ! Actuellement, lorsqu'elle ne porte pas ses implants (au lever, le matin, au bain, au coucher, à la mer...), on signe avec elle. Lorsqu'elle porte ses implants, on lui apprend aussi du nouveau vocabulaire de la Langue des Signes. On s'est mis aussi au LPC. Noémie prend ce dont elle a besoin, lorsqu'elle en a besoin. Ce qui lui permet (elle a aussi un esprit assez vif, qu'elle tient de sa maman !) d'avoir un niveau de langage et d'abstraction légèrement supérieur à la moyenne des enfants entendants de son âge. Noémie est une petite fille « bien dans sa peau », pleine de vie, très débrouillarde. Noémie est entrée en 1ère maternelle. On a demandé qu'elle puisse bénéficier des décrets à disposition. Noémie reçoit donc une aide pédagogique de 4 périodes/semaine fournie par l'Ecole intégrée de Bruxelles (Woluwe-Saint-Lambert). Noémie est scolarisée avec une autre fille de son âge, née sourde profonde (implantée), de parents sourds profonds. Elle aussi bénéficie du soutien de l'Ecole intégrée de Bruxelles. Nous les avons mises ensemble dans le but de favoriser leur socialisation et leur intégration ainsi que dans le souci de l'ouverture à « l'autre culture ».

Est-ce que Noémie se sentira appartenir au monde des Sourds et à cette culture lorsqu'elle sera plus grande ? On n'en sait rien, mais peu importe : Noémie est et reste sourde malgré ses implants ! Dans ce cas, nous nous trouvons aujourd'hui face à une nouvelle génération de sourds : les sourds implantés. On a peu de recul pour réfléchir à ce que cela va donner (20 ans d'implantation). Mais, me semble-t-il, il y a très peu, beaucoup trop peu de personnes qui essayent de réfléchir lucidement à ce débat.

Pour être trop caricatural, on pourrait résumer ainsi les positions actuelles :

- La réflexion venant du monde des entendants pourrait se résumer en disant : « pour le bien de l'enfant sourd, il faut l'implanter (sous-entendu « ainsi les « inconvénients » provoqué par la surdité seront réduits) ».
- D'autre part, le monde des Sourds a tendance à rejeter « en bloc » l'implant cochléaire (une vision manichéenne : « le monde de la surdité est tout blanc, et l'implant est tout noir »).

Je déplore qu'il n'y ait pas vraiment de lieu pour débattre paisiblement de la question. Je comprends certaines réticences venant du monde de la culture sourde. Certaines me paraissent moins fondées ! C'est peut-être ma propre expérience qui me permet de voir, dans la transformation culturelle, une richesse (sans nier les points plus difficiles). Je suis étranger, vivant en Belgique ; de cultures montagnarde et agricole (ce sont elles qui m'ont forgé) vivant dans un pays bien plat, comme citadin ; de formation scientifique ayant repris par la suite une formation littéraire... Pour rien au monde je ne regrette d'avoir un horizon plus « ouvert » que mes amis restés au pays. Il me semble qu'avec les questions posées par l'implant cochléaire (lorsque celui-ci fonctionne bien, je le redis) nous nous trouvons au seuil d'une

nouvelle ère pour le monde de la surdité. Ce nouveau monde, cette nouvelle façon d'être sourd (car avec l'implant cochléaire on reste sourd) n'est-elle pas une nouvelle richesse offerte à la culture sourde ? ! Une autre façon d'être sourd. Une façon peut-être plus simple de trouver sa place dans le monde qui les entoure (ce serait se voiler la face un peu trop facilement de ne pas reconnaître toutes les difficultés auxquelles sont confrontés les sourds).

Plus important, est-ce que l'on ne devrait pas avoir une nouvelle façon d'envisager la culture sourde ? Va-t-on perdre le goût de s'exprimer en Langue des Signes parce que l'on est implanté ? Va-t-on tout perdre de sa culture sourde ? Perdre quelque chose : oui. Comme l'on perd quelque chose lorsque l'on devient étranger (comme on perd aussi quelque chose de la génération des « enfants » par rapport à nos parents). Mais, l'étranger « bien accueilli », l'étranger « bien dans sa peau » s'enrichit en acceptant une certaine transformation intérieure et surtout, il devient une richesse pour les autres. Avec l'implant cochléaire, j'ai la conviction que le monde de la culture sourde se trouve aujourd'hui au seuil d'un « nouveau monde », un monde « ni tout blanc, ni tout noir ». Que, dans l'ensemble, ce « nouveau monde » effraye les Sourds (disparition de la culture sourde, et où je reconnais avec vous, la difficulté qu'a notre culture à accepter et à vivre avec des personnes qui sortent de certaines normes, dans ce sens, la place qu'on attribue aux personnes âgées m'inquiète beaucoup). Pour moi, ce nouveau monde, j'en suis convaincu, est une chance pour la culture sourde.

Volontairement, je n'ai pas abordé les arguments qui me permettent de penser dans ce sens, ni les éléments de réserves. Le débat est ouvert !

Francis Hugon

Ces derniers mois, c'était un fameux trimestre pour la FFSB-Jeunes, qui a été fort active, et pas mal d'événements importants ont eu lieu depuis septembre.

Weekend de Consolidation d'Equipe les 16-17-18 septembre 2011

Après un long été sans réunion, le comité se retrouve pour un long weekend afin de renforcer l'esprit d'équipe et de travailler consciencieusement sur les activités à venir, l'Assemblée Générale, et préparer le programme d'activités pour l'année 2012.

Entre les idées qui émergent, discussions interminables pour prendre une décision sur l'un ou l'autre sujet, les préparations d'activités, nous prenons bien sûr quelques moments pour souffler, jouer à des jeux de société, ou tout simplement partager un repas ensemble.

Ce weekend, très enrichissant, est à refaire très bientôt avec le nouveau comité élu lors de notre Assemblée Générale le 10 décembre 2011, il permettra de souder les liens entre nous et partager nos visions.

Journée Mondiale des Sourds le 24 septembre 2011

Comme chaque année, a lieu la Journée Mondiale des Sourds qui est organisée par le Service Animation de la FFSB, journée importante pour nous tous étant donné que nous pouvons célébrer notre belle culture, notre langue des signes et notre communauté. Vous souvenez-vous que la FFSB-Jeunes avait réalisé l'année dernière, lors de la JMS à Bruxelles rassemblant les Flamands et Wallons, une chanson en VGT et en LSFB que nous avons signée tous ensemble durant le cortège? Comme beaucoup d'entre vous ont apprécié cela, nous avons recommencé, en modifiant un peu la chanson et en nous inspirant de l'esprit Turquoise, couleur adoptée par les Sourds pour montrer notre culture.

Le cortège resplendissait de cette couleur grâce aux vêtements turquoise, mais aussi aux ballons que nous avons distribué pour le beau lâcher. Des t-shirts turquoise étaient en vente à notre stand, certaines personnes n'ayant pas trouvé de vêtement adéquat pour cette journée n'ont pas hésité à nous soutenir en achetant un t-shirt et l'arborant lors du cortège.



La chanson, non, plutôt la chanSigne (cela convient mieux à notre culture) a eu du succès et beaucoup de jeunes et moins jeunes ont apprécié de la signer collectivement. Même les tout-petits s'y mettaient avec joie !

Nous avons eu l'occasion à notre stand, de faire connaître nos activités passées et futures, de partager nos expériences, d'inciter les jeunes à participer aux prochaines activités, surtout au camp PiVisual et Festival PiVisual qui ont eu lieu en octobre et novembre.

La FFSB-Jeunes ainsi que beaucoup d'entre vous, nous l'espérons, ont terminé cette journée avec un large sourire, remplis de fierté et d'optimisme. Rendez-vous en 2012 !

Conférence par Jenny Nilsson de Suède le 15 octobre 2011

La FFSB-Jeunes a créé, juste après la Journée Mondiale des Sourds, son groupe de travail sur les revendications politiques. Plusieurs jeunes intéressés s'y sont joints et les premières réunions ont déjà eu lieu pour construire un plan d'action pour l'année prochaine. De beaux projets sont prévus et le groupe souhaite changer certaines choses dans la communauté sourde grâce aux contacts avec les politiques de jeunes.

Le samedi 15 octobre, la FFSB-Jeunes et le Conseil de la Jeunesse ont eu le grand honneur de recevoir Jenny Nilsson, jeune sourde Suédoise également présidente depuis juillet dernier de la Fédération Mondiale des Jeunes Sourds (WFDYS). Jenny, qui fait partie du Conseil de la

Weekend de consolidation d'équipe FFSB-Jeunes et Jong-Fevlado les 8 et 9 octobre 2011

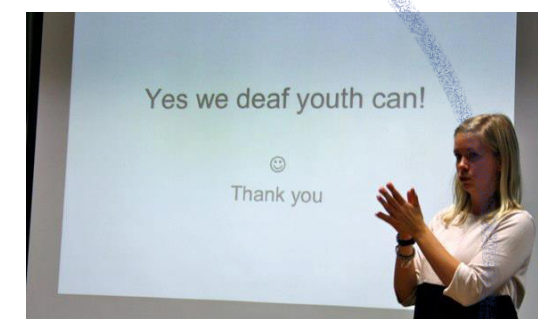


La FFSB-Jeunes et la Jong-Fevlado se sont réunies le temps d'un weekend pour apprendre à mieux se connaître et pour créer un lien entre les deux associations afin de prévoir des actions pour les jeunes sourds belges, peu importe qu'ils soient flamands ou francophones. Ce weekend a eu lieu dans un camping en Wallonie et ce fut une belle expérience de vivre le camping à l'état pur (repas en plein air et jeux dans la nuit). Malgré le mauvais temps, l'humeur était présente et les réunions furent constructives. Le projet de camp pour les jeunes sourds belges (BDYC Belgian Deaf Youth Camp) est confirmé pour fin avril 2012 et la FFSB-Jeunes et la Jong-Fevlado ont déjà établi de bonnes bases pour faire de ce camp un moment inoubliable et riche en culture belge.

Jeunesse Suédoise (LSU), est venue partager ses expériences en politique avec les jeunes sourds de Belgique afin de leur faire découvrir ce qu'est la politique, son fonctionnement, comment les jeunes sourds peuvent s'impliquer dans la politique et pourquoi.

Pas mal de jeunes intéressés sont venus, et le débat était enthousiaste. Jenny, ouverte à toute discussion, a, nous l'espérons, donné le goût de la politique aux jeunes, elle les a encouragés à participer aux élections. Cette journée très positive a boosté la motivation du groupe politique faisant partie de la FFSB-Jeunes, dont les jeunes sont prêts à tout pour revendiquer les problèmes que nous rencontrons, à commencer par le manque d'interprètes en Belgique !

Cette conférence marque le début des actions du groupe politique au sein de la communauté sourde, au sein des commissions du Conseil de la Jeunesse, et nous l'espérons, au sein des 50 élus.



Assemblée Générale de l'EUDY à Madrid du 20 au 23 octobre

La FFSB-Jeunes a été représentée par Amandine le Maire lors de l'Assemblée Générale de l'EUDY qui a eu lieu à Madrid. De plus, Timothy Rowies, Julie Carlier et Delphine le Maire, membres de la FFSB-Jeunes, ont participé à l'Assemblée Générale en tant qu'observateurs aux côtés d'une dizaine de jeunes sourds belges francophones également venus y assister. L'Assemblée Générale a débuté par un groupe de travail durant lequel les jeunes délégués ont donné leur avis sur le plan d'action stratégique de 2012-2014 proposé par l'EUDY. Ensuite l'AG a permis aux délégués d'approuver le bilan d'activités, le budget prévisionnel, le plan stratégique d'action et d'élire les nouveaux membres du comité de l'EUDY dont Delphine le Maire fait à présent partie ainsi que les prochains camps :

- en Albanie pour les 13-17 ans en été 2012,
- en Bosnie pour les 18-30 ans en été 2012,
- aux Pays-Bas pour les 9-12 ans en été 2013
- l'Assemblée Générale en mai 2013 est prévue à Berlin en Allemagne.

UNE FENÊTRE OUVERTE SUR LE SERVICE ANIMATION

Sur cette page, le service Animation souhaite vous informer de ses activités passées et à venir.



Être informé pour ne pas être manipulé

Ce vendredi 9 décembre, la FFSB organisait, en partenariat avec le CIAOSN, une conférence-débat, pour informer les personnes sourdes sur les organismes sectaires nuisibles. Petit compte rendu de la soirée.

formation est très importante. De plus, l'éducation religieuse (cours de morale ou de religion), qui donne des repères sur les religions, est souvent insuffisante. Enfin, certains sourds sont isolés et ont peu de contacts avec d'autres personnes et peuvent être très contents d'entrer dans un groupe. Les personnes sourdes risquent donc d'être abusées ou manipulées, par exemple par des sectes.

En mars 2011, nous avons organisé un atelier pour les professionnels de la surdité (assistants sociaux, travailleurs dans des associations de personnes sourdes, ...). Le CIAOSN a animé l'atelier. L'objectif était d'informer les professionnels et de les conseiller, pour qu'ils sachent que faire s'ils pensent qu'une personne sourde qui fréquente leur service est approchée par une secte.

Ce 9 décembre, une conférence interprétée en langue des signes a été organisée pour le grand public.

La FFSB a été contactée par des associations et des personnes sourdes au sujet des sectes. Les contacts et pratiques de certains groupes religieux inquiètent parfois. Sont-ils dangereux ? Est-ce que ce sont des sectes ? C'est pourquoi nous avons souhaité informer le public et les professionnels de la surdité à ce sujet. Nous avons contacté le CIAOSN (Centre d'Information et d'Avis sur les Organismes Sectaires Nuisibles) pour mettre cette information en place. La FFSB et le CIAOSN sont neutres. Ils ne disent rien sur les convictions religieuses des personnes et des groupes. Ce qui nous intéresse, ce sont les pratiques, les méthodes qu'utilisent certains groupes. La FFSB se concentre surtout sur les groupes qui pourraient profiter de la fragilité de personnes sourdes.

Les personnes sourdes ont souvent des difficultés pour accéder à l'information. Or, pour développer un esprit critique, pour analyser et avoir un avis, l'in-

Notre partenaire : le CIAOSN

Le Centre d'Information et d'Avis sur les Organismes Sectaires Nuisibles a été créé par une loi fédérale en 1998. Ses missions sont de mener des recherches et d'informer le public sur les sectes. Il remet des avis au monde politique. Il dispose aussi d'un centre de documentation, comportant des livres, des revues, des vidéos, ... L'adresse de leur site internet est : <http://www.ciaosn.be>

Voici la définition du mot «secte» de la loi belge: «Tout groupement à vocation philosophique ou religieuse, ou se prétendant tel, qui, dans son organisation ou sa pratique, se livre à des activités illégales dommageables, nuit aux individus ou à la société ou porte atteinte à la dignité humaine». Pour évaluer si le groupe est nuisible, le CIAOSN se

réfère à la constitution, aux lois belges et aux droits de l'Homme.

Lors de la soirée, le CIAOSN a expliqué les critères de dangerosité, les indices qui peuvent inquiéter. Par exemple, si un groupe religieux demande beaucoup d'argent, ou de passer de plus en plus de temps à leurs activités (réunions, cours, séminaires, ...), il faut se méfier. De même, si le groupe religieux demande de ne plus voir la famille et les amis, s'il veut couper la personne de la société, cela doit nous alerter.

Le CIAOSN recevant beaucoup de questions sur les Témoins de Jéhovah, et les questions que la FFSB avait reçues portant aussi sur ce groupe, une partie de l'exposé leur a été consacrée. Ce groupe, fondé aux Etats-Unis en 1870 par Charles Taze Russell, est chrétien. Leur livre sacré est la Bible, dont ils ont une lecture fondamentaliste, « au pied de la lettre » : ils considèrent que ce qui est dans la Bible est la vérité absolue. Ils ne

font des promesses de guérison, par exemple de la surdité, ce qui peut séduire les personnes sourdes. Les Témoins ont tendance à vouloir former un groupe fermé, voulant être isolé du reste de la société. Ils sont critiques vis-à-vis de la médecine, et refusent les transfusions sanguines. Cela peut provoquer des situations dangereuses pour la santé et des conflits avec les médecins.



Enfin, le CIAOSN a également donné quelques conseils si une personne que vous connaissez entre dans un groupe sectaire : maintenir le contact, lui demander si elle est heureuse et se soucier de son bien-être, lui demander son avis (parler en « Je » et pas en « Nous »), évoquer les souvenirs

d'avant son entrée dans le groupe, et se demander pourquoi elle est entrée dans le groupe, quelles étaient ses raisons.

L'objectif de la FFSB est de favoriser une prise de conscience et une connaissance critique des réalités de société. Nous estimons que le phénomène religieux mérite l'attention des personnes sourdes. Des groupes religieux, comme les Témoins de Jéhovah, développent des stratégies particulières pour toucher les personnes sourdes. Notre but est qu'elles puissent se forger leur propre opinion, librement, sur ces groupes religieux. Cela demande de l'information : c'est la raison d'être de ce projet que nous avons mené sur ce thème.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous informer. Le CIAOSN et la FFSB peuvent vous renseigner.





SARAH LANGE ET PATRICE JABENEAU

Sensibilisation à la SNCB

Durant deux lundis, nous avons sensibilisé, informé un groupe de guichetiers de la SNCB à l'accueil des personnes sourdes ou malentendantes. Afin que la formation soit la plus complète possible, un cours de langue des signes a été donné par Marianna et Laetitia du CFLS.

Ces deux journées étaient enrichissantes du point de vue anecdotique (un des guichetiers, quelques jours après la formation, a du expliquer à une personne sourde Allemande un accident survenu sur les rails). Tous les participants étaient réellement motivés et avaient envie de pouvoir au mieux renseigner les clients sourds. En effet, les guichetiers se sont tous spontanément portés candidats à la formation. Tous se sont prêtés aux différents jeux de rôles mis en scène par Thierry.

Nous espérons réitérer cette formation importante et nécessaire à l'accès des sourds aux services de transports en commun.



L'impro en silence fait ses premiers pas grâce à Pi Visual

Comme vous pouvez le lire en p. 22, de jeunes sourds motivés ont organisé le festival Pi Visual. La FFSB est très heureuse de s'y être associée. En partenariat avec la Fédération Belge d'Improvisation Amateur (FBIA), nous avons mis en place un atelier d'improvisation théâtrale silencieuse.

En deux mots, l'impro ressemble au théâtre : on joue un rôle, les personnages se parlent, une histoire se construit... Mais en impro, tout est... improvisé ! Rien n'est préparé à l'avance. Les comédiens s'entraînent, mais ils ne répètent pas. Cette discipline vient du Québec. Elle est née d'une rencontre entre le théâtre et... le hockey sur glace ! En effet, il s'agit d'un match de théâtre, avec un décor (une patinoire), des vareuses, un arbitre, des règles ... et deux équipes. Les impros sont des morceaux d'histoires, qui durent quelques minutes. L'arbitre donne les consignes (thème, durée, nombre de joueurs, ...) C'est le public qui vote pour l'équipe qu'il a le plus aimé : chaque spectateur reçoit un carton pour voter. Attention à bien respecter les règles (écouter l'autre, accepter ses idées, respecter le thème, ...), car l'arbitre peut siffler des fautes et vous faire perdre des points.

L'impro a plusieurs formes aujourd'hui : il existe des matchs, des spectacles très variés, ...

Et les sourds dans tout ça ? Les ateliers sourds-entendants de Pi Visual se sont bien déroulés ! La présentation lors du festival a retenu l'attention de tout le public et nombreux sont ceux et celles qui sont venus nous demander des informations après. Pour la suite ? La FFSB et la FBIA ont un rendez-vous très bientôt pour y réfléchir. Nous mettrons une vidéo sur le site de la FFSB et un prochain article du Sournal développera la question.

Une remarque, une question ? N'hésitez pas : education.permanente@ffsb.be

ATELIERS DU MONCEAU

Aide aux sourds et malentendants

Rue de l'Avenir 75

4460 Grâce-Hollogne

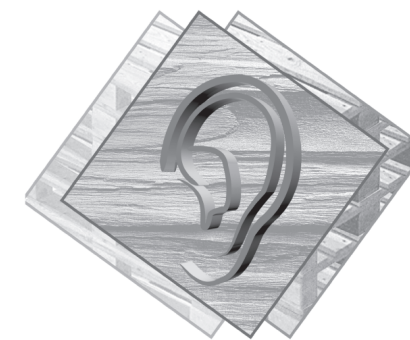
Tél. : 04/239.70.10

Fax : 04/239.70.14

GSM : 0478/23.48.18 (SMS uniquement)

E-mail : laure.fiasse@dumonceau.be

alain.klinkenberg@dumonceau.be



Réparation de palettes

Fabrication de châssis en bois

Fabrication de caisses et caissettes

Rabotage industriel

Petite menuiserie

Fabrication de pallox's

Mise en caisse

Placards

1^{er} atelier européen bilingue langue des signes – français
Vous êtes sourd(e) ? ... Nous vous proposons du travail

prorienta

JOB COACH'SIGN

Accompagnement à l'emploi
des personnes sourdes et malentendantes

Job-coaching-sourd@prorienta.be

Linda ARA 0494/523514



PRORIENTA c'est aussi

DES FORMATIONS

Bureautique - Industrie - Multimédia

www.prorienta.be

linda.ara@prorienta.be

Vieux Chemin d'Ath, 1
7548 Tournai

tél: 069/890859
fax: 069/890851





Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la Fédération Mondiale des Sourds

Je me suis rendue à l'Assemblée Générale de la World Fédération of Deaf (ou Fédération Mondiale des Sourds, WFD) en Afrique du Sud, plus précisément à Durban. J'y ai représenté la Belgique francophone pour la Fédération Francophone des Sourds de Belgique. Filip Verstraete lui, y représentait la Belgique flamande en tant que président de la FEVLADO. Lorsque je suis arrivée le premier jour, j'étais assez impressionnée par les représentants des différents pays.

Le 15 juillet : Cette journée était divisée en deux groupes de travail dont un était consacré en partie au plan d'action de la WFD pour les quatre années qui suivent (2011-2015), tandis que l'autre partie était consacrée au programme de la 18e Assemblée Générale qui avait lieu les deux jours suivants. Ces workshops avaient pour but d'assimiler les informations et de préparer au mieux l'Assemblée Générale. J'ai retenu quelques informations que je souhaite partager avec vous.

Quatre objectifs principaux forment le plan d'action qui court sur les quatre ans à venir. En effet, la WFD doit entretenir des relations fortes avec différentes commissions (par exemple, le comité de suivi de l'application de la Convention de l'ONU, différentes associations des personnes handica-

DU 15 AU 17 JUILLET 2011
DURBAN - SUD AFRIQUE
« GLOBAL DEAF RENAISSANCE »
« RENAISSANCE MONDIALE DES SOURDS »

pées comme l'International Disability Alliance (IDA). L'objectif est d'accéder aux droits des personnes sourdes.

Il y a au total, 132 membres de la WFD et l'important est de partager les connaissances par rapport à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRPD). Elle mentionne la langue des signes dans cinq de ses articles. Les personnes sourdes ont le droit d'acquérir la langue des signes et de la pratiquer.

Joe Murray nous a rappelé que la Convention de l'ONU attire l'attention, avec son article 9 portant sur l'accessibilité, sur la professionnalisation des interprètes en langue des signes. Si la Belgique a signé cette Convention, elle peut utiliser cet outil pour faire changer les choses dans son pays. Liisa Kauppinen a aussi rappelé la nécessité de traduire la Convention de l'ONU en langue des signes dans les différents pays et que celle-ci mentionnait le droit à l'enseignement en langue des signes. Le président de l'association de l'Ouganda s'est exprimé au sujet des lois de son pays

et nous a rappelé qu'il est intéressant de comparer notre propre pays avec d'autres pays et de voir comment la Convention de l'ONU y est appliquée. En effet, dans chaque pays, la signature et la ratification de la Convention de l'ONU a des implications différentes. Rachel Node, de Nouvelle Zélande, a insisté sur le partenariat, sur l'importance de travailler tous ensemble.

Stephan Trömel, le représentant de l'International Disability Alliance (IDA), organisation qui protège les droits des personnes handicapées en faisant référence aux droits de l'Homme, a insisté sur l'importance de construire un dialogue entre les associations et le gouvernement pour atteindre les objectifs recherchés par la Convention. Il a expliqué aussi que travailler en collaboration avec les autres handicaps permet d'apporter plus de poids à ses demandes car le pourcentage total de demandeurs est plus important. Si un problème survient avec le gouvernement, l'IDA, dont le comité est situé à Genève, peut apporter son soutien. Cependant il faut attendre un délai de deux mois pour avoir un contact.

Le Comité chargé de veiller au suivi de l'application de la Convention de l'ONU relative aux Droits des Personnes Handicapées est constitué de 18 personnes. Aucune n'est sourde. Il est possible de récupérer des informations sur le site Internet

www.wfdeaf.org.

Le bureau de la WFD doit transmettre un maximum d'informations par des vidéos en langue des signes internationale sur leur site afin d'informer le monde des sourds sur ce qu'est le travail au sein de la WFD.

La WFD a rappelé aux fédérations nationales qu'elles pouvaient aussi leur apporter un soutien pour garder une bonne santé financière. Elle est chargée aussi de récolter un maximum de fonds qui lui permettent de faire fonctionner son bureau.

Ce plan d'action a été approuvé par les membres en ordre de cotisation de l'AG. Pour information, les organisations membres payent 1000\$ par pays. La FFSB paie la moitié et la FEVLADO l'autre moitié. L'EUD paie, lui, 2000\$.

Il est important de ne pas oublier la philosophie de la WFD qui est « Leader can support, but self, we're responsible » ce qui veut dire que le leader peut soutenir, mais que nous restons responsables. La WFD a activement cherché à faire passer ce message durant l'AG et le Congrès. Elle a voulu montrer qu'elle est présente pour les associations des sourds du monde entier, mais que nous sommes nous-mêmes responsables de nos actions dans nos pays. Aussi, la WFD se base sur trois principes qui sont le respect, la protection et l'accomplissement.

La WFD insiste aussi sur le partenariat au sein des associations de sourds dans les différents pays. Pour elle, travailler tous ensemble et rencontrer le gou-

vernement ensemble donne plus de pouvoir et d'écoute à leur égard. Inviter les médias et les journalistes permet d'informer les personnes entendant et les politiciens de nos besoins et de ce qui est mis en place par et dans notre communauté !

Durant la semaine internationale des personnes sourdes, il y a toujours un thème proposé par la WFD et tous les pays suivent ce thème. Les thèmes varient d'une année à l'autre. Pour l'année 2011, le thème proposé était les 60 ans de la WFD. La WFD a donc demandé à chaque pays de faire un discours à propos de son histoire. En général, dans certains pays, cette semaine internationale a lieu durant plusieurs jours. Comme l'a fait cette année la FFSB en organisant deux-trois jours de conférences, de sensibilisations, d'informations et de rencontres. La semaine internationale des sourds a pour objectif de faire valoir l'identité des sourds, ce qui est mis en place dans la communauté sourde. Cette semaine n'est pas un combat contre les politiciens ou autre, comme certains le pensent.

Le 16 juillet était consacré aux changements de statuts de la WFD comme par exemple, l'Italie qui a demandé à être reconnue pour l'implantation de la WFD en 1951 à Rome. Les membres de l'AG ont donc accepté d'indiquer dans le préambule : « WFD a été établi à Rome en 1951 ». De plus, dorénavant, comme le siège social de la WFD se trouve à Helsinki, en Finlande, les lois et la langue suivent le pays dans lequel le siège de la WFD se trouve. Les statuts ont donc été approuvés ce jour-là, suivis de questions-réponses.

Le 17 juillet a été marqué par les votes du nouveau président et de son comité. La Turquie a gagné avec 48 voix pour l'organisation de la prochaine AG de la WFD en 2015 à Istanbul. Y aura aussi lieu le camp de la WFDYs (World Federation for Deaf Youth section) pour les jeunes sourds de 18 à 30 ans.

Le nouveau président qui a été élu par les membres est Colin Allen d'Australie. La nouvelle vice-présidente est Wilma Newhoudt-Druchen d'Afrique du Sud.

Et enfin, le nouveau comité est composé de membres issus de différents pays dont le Népal, la Finlande, l'Angleterre, les USA, la Turquie, le Mexique, la Norvège, la Russie et la Bosnie-Herzégovine.

Concernant le drapeau sourd (Deaf flag), dont vous avez peut-être entendu parler, la SDR (l'Association des Sourds de Suède) a proposé un drapeau pour la communauté sourde. Ce drapeau aurait pour objectif d'unir et de représenter toute la communauté sourde. L'assemblée a approuvé cette proposition, cependant le comité de la WFD finalisera sa position d'ici la fin de l'année pour savoir si elle sera en charge ou non de l'utilisation de ce drapeau bleu et turquoise comme symbole de la communauté sourde.

L'association des sourds du Canada a reçu le prix Vittorio Ieralla en signe de reconnaissance de la communauté sourde pour leur proposition lors de l'ICED (Congrès International sur l'Education des Sourds) à Vancouver, en 2010. En effet, le comité organisateur de l'ICED a signé une déclaration



leurs effets néfastes, et la langue des signes est un droit humain et promu l'acceptation et le respect de toutes les langues et les formes de communication dans les programmes éducatifs. La nouvelle ère commence donc avec la déclaration, complète



4



6



10



A gauche, de haut en bas :
Joe Murray qui présente le programme de l'Assemblée Générale de la WFD

Cérémonie d'ouverture par Wilma, Vice-présidente de la WFD

Joe Murray, membre du comité de la WFD qui présente une conférence sur la Langue des Signes

4 : Markku Jokinen, l'ancien président de la WFD qui analyse les propositions de modifications des statuts de la WFD

5 : Le drapeau sourd proposé par la SDR (Association des Sourds de Suède)

6 : Filip Verstraete, président de la FEVLADO

7 : Les membres du comité de la WFD issus de neuf pays différents

8 : Colin Allen, président de la WFD élu pour 2011-2015

9 : Markku Jokinen, ancien président de la WFD qui accueille les participants au 18ème congrès de la WFD

10 : Un des nombreux encarts affichés dans la ville de Durban



9



7



une ère qui nous permet de travailler avec les gouvernements nationaux pour les inviter à respecter les principes de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CRPD) qui stipule que

de cette langue en tant que langue académique ainsi que ses connaissances pratiques et sociales. La FFSB avait signé le protocole marquant son accord pour cette nouvelle ère.



5



8

intitulée «Une nouvelle ère: la participation des Sourds et leur Collaboration» qui a rejeté les résolutions de Milan, a exprimé de profonds regrets pour

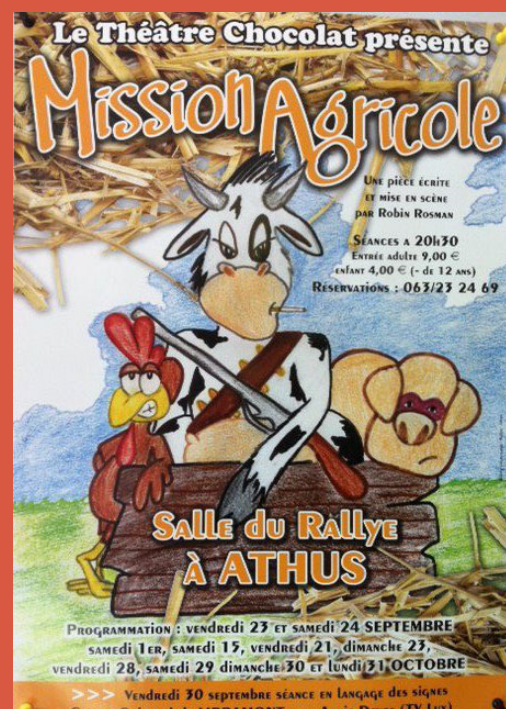
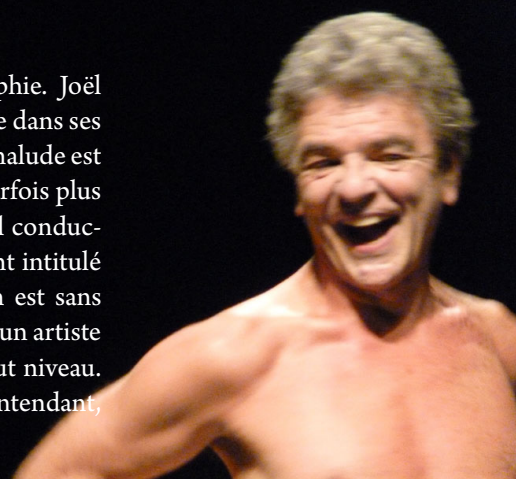
cipes de la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CRPD) qui stipule que



Spectacle de Joël Chalude

Joël Chalude, artiste et comédien sourd a présenté son spectacle « Né deux fois » au Centre culturel de Libramont le 1er octobre 2011. C'était probablement sa dernière représentation d'un spectacle qui avait déjà récolté de bons échos en France et qui a plutôt suscité l'adhésion des Belges.

« Né deux fois » se présente sous la forme d'une autobiographie. Joël Chalude y raconte des moments clés de sa vie de Sourd parlant et ce dans ses deux langues, tantôt en langue des signes, tantôt en français. Mais Chalude est aussi un artiste du mime. Ses scènes sont parfois plus narratives, parfois plus visuelles grâce à un superbe travail d'expression corporelle. Si le fil conducteur du récit n'était pas explicitement rattaché à son livre également intitulé « Né deux fois », ce qui fait l'originalité de cette représentation est sans aucun doute le bilinguisme français/langue des signes présenté par un artiste Sourd qui maîtrise aussi bien une langue que l'autre et ce à un haut niveau. Certaines scènes privilégiaient le public Sourd, d'autres le public entendant, mais la plupart étaient compréhensibles par tous.



Le Théâtre Chocolat remet ça !

Le vendredi 30 septembre 2011 au Centre culturel de Libramont, la troupe de « Théâtre Chocolat » a renouvelé l'aventure avec sa pièce « Mission Agricole », une comédie toujours traduite en langue des signes par l'interprète Annie Devos. Plus de 180 personnes sourdes et entendant ont assisté à la pièce qui a suscité les mêmes émotions que les années précédentes. Le comédien et metteur en scène Robin Rosman a eu, une fois de plus, les larmes aux yeux face au public sourd et entendant, toujours fidèle, qui applaudit les mains en l'air.



Dancer... Flamenco... in silence

A l'occasion de la journée « les sourds et l'image » du Festival du Film indépendant le samedi 5 novembre 2011, la compagnie de danseuses hongroises « Dancer in silence » s'est produite en spectacle. C'est une danse qui trouve ses origines en Espagne qui était mise à l'honneur : le flamenco. Ainsi Éva Vajda, Judit Mongyi, Aranka B. Petkéné, Erzsébet Tótok, Erika Turóczy et leur professeur Eszter Pápay ont instruit le public avec un exposé projeté sur grand écran assorti de démonstrations. Etant sourde et connaissant tant le hongrois que le français, tant la langue des signes hongroises que la langue des signes belge francophone, c'est Marianna Szegedi qui nous a fait l'honneur d'interpréter la représentation, pour le plaisir des yeux et des vibrations... Les initiatives de danse chez les personnes sourdes sont rares en Belgique francophone. Les femmes hongroises sont pourtant là pour nous rappeler qu'il est possible pour toutes, en tant que femmes, d'être fières de soi-même et de prendre conscience de son corps.



Des films sur la vie tout simplement... une nouvelle étape dans la création filmée des Sourds.

Lors de la 20e édition de la compétition spéciale filmée du Festival du Film indépendant de Bruxelles, c'est le film de Julien Bourges « La rue » qui a reçu le prix du meilleur film. Julien Bourges, réalisateur sourd français avait présenté trois films sur les cinq mis en compétition et a également reçu le prix de la meilleure réalisation.

Cette année est la première fois depuis longtemps que les films présentés mettaient franchement la surdité de côté pour traiter de sujets qui nous concernent tous, que nous soyons sourds ou entendants. Tous les comédiens de Julien Bourges s'expriment en langue des signes, comme si c'était la norme, comme si toute la société était ainsi... C'est assez frappant de voir des films où il n'est plus question de surdité puisque c'est ainsi que le monde est. « La rue » est un court-métrage qui dénonce une situation sociale dramatique: un jeune homme qui semblait avoir tout pour lui se retrouve à la rue et on découvre qu'il a été chassé de chez lui par son père à l'annonce de son homosexualité. Au terme du film, une phrase rappelle « A New-York, 30% des SDF sont homosexuels... ». Julien Bourges l'a compris : pourquoi

les Sourds n'auraient-ils pas droit, eux aussi, aux campagnes de sensibilisation comme tout le monde ?

Les Sourds belges ont aussi participé à la compétition. Claude Steenwerckx a réalisé un reportage sur Jean-Claude Rachart. Il est sourd et chaque année, il participe au carnaval de son village en tant que Gille. En 2009, il fêtait ses 30 ans de Gille dans la société des Hauts Chapeaux. Sa femme nous fait découvrir la réalisation des costumes pour les semonces ainsi que le traditionnel buffet du matin. Les guides en langue des signes que sont Luc Naessens et Nicole le Maire nous font découvrir la confection du costume, l'habillage, la tradition du Gille et du carnaval et nous proposent une visite du Musée du Masque à Binche pour connaître l'origine du carnaval.

Ah si seulement davantage de reportages pouvaient être pensés en langue des signes pour le public Sourd... eux, nous montrent que c'est possible !





MARIE-FLORENCE DEVALET



JÉRÔME DUQUESNE

Yes, Deaf can ! Pi Visual y croit !

Pi Visual, qu'est-ce?

C'est un groupe de la FFSB Jeunes qui est né du rêve de trois jeunes sourds qui souhaitent organiser un camp où les jeunes auraient droit à l'expression musicale, artistique et visuelle à travers le mixage audio, la danse et le montage vidéo. Ce qui au départ n'était qu'un rêve est devenu réalité grâce à leur motivation et leur espoir de voir cette idée naître.

Pi Visual se réfère à l'identité sourde, à la culture sourde et à la langue des Signes. «Pi» signifiant le « typique sourd » en langue des signes.

C'est bien sûr grâce au soutien de nombreux partenaires que le camp et le festival ont pu avoir lieu, c'est pour quoi nous remercions mille fois la FFSB, la Région de Bruxelles Capitale, l'Egalité des Chances, Arts et Culture, les Ateliers Mommen, la Fédération Belge d'Improvisation Amateur, DirectEye et tous les gens qui ont collaboré bénévolement.

Camp Pi Visual du 29 octobre au 4 novembre 2011

Pi Visual a organisé un camp où les jeunes, répartis entre trois groupes thématiques, ont suivi une formation de trois jours donnée par des jeunes sourds sur la danse, la vidéo et le mixage audio. Grâce à ces petites formations, les jeunes ont pu créer des projets vidéo, des pièces de danse et des morceaux de musique. Ce fut un superbe

camp et une belle initiative pour redonner la confiance des jeunes sourds en leurs capacités et en leurs compétences et surtout pour leur faire découvrir leurs talents. Pi Visual est le résultat d'un bel engagement de nombreux jeunes qui croient en « Deafs can » ou « les Sourds peuvent ! » et qui organisent le camp ainsi que le Festival, convaincus que cela peut changer le monde des jeunes sourds en Belgique francophone.

18, 19 et 20 novembre 2011

Pi Visual, après avoir organisé une semaine de camp, a décidé d'organiser son premier Festival de danse, vidéo et de mixage audio. L'objectif était d'inviter tout jeune et moins jeune, entendant ou sourd, à participer aux activités organisées pendant le Festival. Une exposition d'œuvres d'art réalisées par les sourds ainsi qu'une conférence de la FFSB Jeunes liée à l'art sourd étaient au programme. Des projections de films réalisés par les jeunes pendant le camp ont été diffusées durant la journée du Festival. Des séances d'improvisation ont été organisées par la FFSB et la FBIA. Le soir, le Festival s'est poursuivi dans une autre salle où la musique était prévue et les jeunes danseurs talentueux de Pi Visual ont partagé leurs danses et entraîné les jeunes internationaux et belges qui étaient présents à mettre leurs talents en avant sur la scène. Cette belle expérience a permis aux jeunes de croire en leur « Deaf Gain » !

L'équipe de la FFSB-Jeunes

Les services d'urgences du 112 accessibles en Europe... et en Belgique !?

La marche vers des services d'urgence du 112 tous accessibles partout en Europe est entamée grâce à une action de l'EUD, marquée par le soutien de la FFSB.

Quelques membres du Parlement européen ont rédigé une «Déclaration écrite sur la nécessité de l'accessibilité des services d'urgence du 112».

L'Union Européenne des Sourds (EUD) a interpellé les différentes fédérations des Sourds de chaque pays d'Europe pour mener campagne auprès des différents membres de l'Union Européenne afin qu'ils signent cette Déclaration et ce de mi-septembre à mi-novembre 2011.

La FFSB a apporté son soutien en interpellant les 22 membres belges de l'Union Européenne.

Le 17 novembre 2011, La Déclaration écrite sur la nécessité des services d'urgence accessible 112 a été adoptée officiellement par le Président du Parlement européen.

Un nombre record : 480 signatures ont été récoltées auprès des membres du Parlement européen de tous les groupes politiques et de tous les États membres de l'Union Européenne.

Le Parlement européen vient d'envoyer un message politique clair sur la nécessité que la question de l'accessibilité des services d'urgence 112 soit abordée prioritairement.

L'adoption de la Déclaration écrite est une étape importante pour les personnes sourdes. Elle permet de faire prendre conscience à tous qu'elles ont le droit d'être des citoyens à part entière dans l'Union Européenne. L'EUD appelle maintenant les institutions nationales à mettre en œuvre des services d'urgence 112 accessibles en utilisant le concept de conversation totale de leurs services d'urgence téléphoniques.

La Présidente de l'EUD, Berglind Stefánsdóttir, a déclaré: «Pendant trop longtemps les personnes sourdes ont été exclues de l'accès à la base des services vitaux. Le Parlement européen a montré son soutien à une Europe qui serait non discriminatoire lorsque les services d'urgence 112 seront accessibles. Maintenant il est grand temps de changer les vieilles habitudes et d'adapter cette démarche à d'autres institutions européennes et aux parlements nationaux et de suivre l'adoption faite par le Parlement européen.»

L'EUD continuera à travailler avec les institutions de l'UE pour s'assurer que les services d'urgence accessibles deviennent une réalité pour toutes les personnes sourdes en Europe.

Et en Belgique, quoi de neuf ?

Grâce à l'action parallèle et conjointe de plusieurs associations actives dans le domaine des télécommunications pour les personnes sourdes, une nouvelle loi vient d'être déposée au moniteur belge, le 2 décembre 2011. Cette loi adapte les communications électroniques et concerne l'accessibilité des services d'urgence. Elle stipule que les services d'urgence offrant de l'aide sur place doivent pouvoir être joints par un message texte sur leurs numéros d'urgence par les personnes sourdes ou malentendantes, ainsi que celles souffrant de tout autre handicap de nature à empêcher par un appel vocal le recours à un appel d'urgence.

Le ministre y définit la solution technique qui doit être adoptée et fixe le délai dans lequel les opérateurs doivent appliquer le changement, ce délai ne pouvant dépasser douze mois.

Théoriquement donc, le 2 décembre 2012, tous ces services devront être accessibles ! Espérons que ce sera le cas concrètement, nous suivons cela de près.



Agenda des associations affiliées

Janvier/ Février / Mars 2012

BRUXELLES

Fédération Royale des Associations des Sourds de Bruxelles et des Faubourgs (FRASBF)

Maison des Sourds

Rue Saxe Cobourg 38 - 1210 Bruxelles
Tél / Fax : 02 218 32 22
Portes ouvertes tous les vendredis à partir de 19h00
Renseignement sur le programme : animateur@maisondessourds.be

JANVIER 2012

Vendredi 6	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
	19.30	R.L.S.B.
	20.00	Tables d'actualités
Samedi 7	14.00	Concours de Whist
Lundi 9	18.30	Cours de Langue des Signes
Jeudi 12	14.00	55+
Vendredi 13	16.00	CA Maison des Sourds
	19.00	Portes ouvertes
Lundi 16	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 20	19.00	Portes ouvertes
Samedi 21	14.00	Open Pétanque
Lundi 23	18.30	Cours de langue des Signes
Vendredi 27	19.00	Soirée animée -Club des Jeunes Sourds de Bruxelles

Centre Socioculturel et Sportif du Foyer des Sourds et

Malentendants A.S.B.L.

Local : Rue de la Charrette, 15 - 1200 Woluwe St Lambert
Siège : Chaussée de Roodebeek, 346 Bte 1 - 1200 Woluwe St Lambert
Tél ou Fax : 02/305.00.87
E-mail : cscs.info@fsmtds.be

JANVIER 2012

Dimanche 8	15.00	Amis de Woluwe : Cinéma + Goûter de Nouvel-An
Lundi 16	14.30	50+

FÉVRIER 2012

Lundi 6	15.00	Réunion des Amis de Woluwe
Lundi 20	14.30	50+

MARS 2012

Dimanche 5	15.00	Amis de Woluwe : Assemblée Générale
Lundi 20	14.30	50+ : Assemblée Générale

FÉVRIER 2012

Vendredi 3	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
	20.00	Tables d'actualités
Samedi 4	14.00	Concours de Whist
Lundi 6	18.30	Cours de Langue des Signes
Jeudi 9	12.00	55+
Vendredi 10	16.00	CA
	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Lundi 13	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 17	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Samedi 18	14.00	Open Pétanque
Lundi 20	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 24	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Lundi 27	18.30	Cours de Langue des Signes

MARS 2012

Vendredi 2	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
	20.00	Tables de conversation
Samedi 3	14.00	Concours de Whist
Lundi 5	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 9	16.00	CA Maison des Sourds
	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Lundi 12	18.30	Cours de Langue des Signes
Jeudi 15	12.00	55+
Vendredi 16	19.00	Portes Ouvertes « Café-Rencontre »
Samedi 17	14.00	Open Pétanque
Lundi 19	18.30	Cours de Langue des Signes
Vendredi 23	19.00	Soirée animée -Club des Jeunes Sourds de Bruxelles

LIÈGE

Sur'Cité

Rue Waleffe 2 - 4020 Liège
Tél : 04 341 39 96 - Fax : 04 344 10 06
E-mail : surcite@gmail.com

Agenda non reçu.

CHARLEROI

Association (Sportive) des Sourds et Malentendants de Charleroi

Local : «Le Gazo» - Rue du Calvaire 2A - 6060 Gilly
Tél /Fax : 071 35 02 54
E-mail : asmcharleroi@hotmail.com
Portes ouvertes tous les 3e dimanches du mois à 14h00

Visitez notre nouveau site : www.asmcharleroi.be !

JANVIER 2012

Dimanche 15	14.00	Ouverture Local dès 14h00 : « Fête de l'épiphanie ».
	16.30	Conférence/débat à 16h30 : « Qu'est-ce qu'un chien écouteur ? Que peut-il apporter dans le quotidien des personnes sourdes ou malentendantes ».

FÉVRIER 2012

Samedi 19	14.00	Ouverture du local dès 14h00 : Fête de la Chandeleur. »
	16.30	Conférence/débat à 16h30 : « Apprendre à connaître l'univers qui nous entoure : questions et réponses à choix multiple + Sciences et découvertes. »

MARS 2012

Dimanche 18	14.00	Ouverture du local dès 14h00
	16.30	Conférence/débat à 16h30 : « L'accessibilité des bâtiments pour les personnes sourdes. »

Activités Sportives :

Le samedi 21 janvier 2012 : Championnat de Belgique de Bowling (individuel) organisé par ASMCharleroi.

TOURNAI

Association des Sourds et Malentendants du Tournaisis

Local : «Centre de Rencontre des Sourds» (C.R.S.) - Rue Blandinoise 28 - 7500 Tournai
Tél /Fax : 069 84 18 59
E-mail : info@sourds-tournai.be

JANVIER 2012

Mardi 3	17.00	Entraînements de Bowling « Le Clovis ».
Dimanche 8	11.30	Nouvelle Année et Fête des Rois. Dîner « Lapin Tournaisien » au local du C.R.S.
Lundi 9	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill : S.C.S.Tournaisis – O.F.C.D.T. Moe.
Mardi 11	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
Jeudi 13	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
Lundi 16	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill : Caf Café 2 – S.C.S.Tournaisis.
Mardi 17	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
Jeudi 19	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
	19.00	Entraînement de Badminton en la salle Rive Droite.
Vendredi 20	19.00	Réunion des Jeunes du C.J.S.M.T.
Samedi 21		Bowling (Championnat de Belgique – Vétérans et Seniors), organisé par A.S.S.M. Charleroi.
Dimanche 22		Futsal (Coupe Francophone) à Bruxelles.
Lundi 23	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill : Dynamo T –

		S.C.S.Tournaisis.
Mardi 24	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
	17.00	Entraînements de Bowling « Le Clovis ».
Jeudi 26	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
Dimanche 29		Jeu d'Echecs (Championnat National du B.D.C.) à Gand.
Lundi 30	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill : S.C.S.Tournaisis – Caf Café 1.
Mardi 31	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.

FÉVRIER 2012

Jeudi 2	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
Dimanche 5	11.30	Réunion mensuelle, fête de la Chandeleur. Plat et goûter. Jeux de cartes Manille. Jeu d'Echecs (Championnat National du B.D.C.) à Gand (sous réserve).
Lundi 6	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill : L'Idéal – S.C.S.Tournaisis.
Mardi 7	17.00	Entraînement de Bowling « Le Clovis ».
	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
Jeudi 9	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
Samedi 11	14.00	Assemblée Générale de la L.S.F.S.
Lundi 13	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill : All Stars – S.C.S.Tournaisis.
Mardi 14	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.

Jeudi 16	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.				Américain, frites et dessert. Cadeaux aux membres pour l'année 2011.
	19.00	Entraînement de Badminton en la salle Rive Droite.				Jeux de cartes Manille.
Vendredi 17	19.00	Réunion des Jeunes du C.J.S.M.T.	Lundi 5	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill (sous réserve).	
Samedi 18	11.30	Dîner aux moules au C.R.S.	Mardi 6	17.00	Entraînement de Bowling « Le Clovis ».	
Dimanche 19	13.30	Futsal (Championnat de Belgique – Eliminatoires du B.D.C.) : S.C.S.Tournois–Woluwé S.S.B. « A » à Omnisports du Tournois, Rue A. Dutrieux à 7500 Tournai.	Jeudi 8	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.	
		Tennis de Table (Championnat National Vétérans – Doubles) à Bruxelles.	Mardi 13	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.	
			Jeudi 15	19.00	Conférence.	
			Vendredi 16	19.00	Réunion des Jeunes du C.J.S.M.T.	
			Dimanche 18		Tennis de Table (Championnat National Simple) à Herseaux.	
Lundi 20	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill : S.C.S.Tournois – Marvellous.	Mardi 20	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.	
Mardi 21	17.00	Entraînements de Bowling « Le Clovis ».		17.00	Entraînements de Bowling « Le Clovis ».	
Samedi 25		Badminton (Championnat National du B.D.C.) organisé par R.U.S.S. Liégeoise.	Jeudi 22	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.	
		Jeu d'Échecs (Championnat National du B.D.C.) à Gand.		19.00	Entraînement de Badminton en la salle Rive Droite.	
Dimanche 26			Samedi 24		Bowling (Championnat de Belgique – Doublettes) à Bruxelles.	
Lundi 27	19.15	Futsal M.F.A.T. Skill : Wallabys – S.C.S.Tournois.	Mardi 27	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.	
Mardi 28	18.30	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.	Jeudi 29	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.	

MARS 2012

Jeudi 1	19.00	Ateliers d'animations en L.S. au C.R.S.
Dimanche 4	11.30	Réunion mensuelle – Plat du jour :

MONS

Société Royale Silencieuse Boraine-Mons

Rue du Temple 2 - 7011 Ghlin
Tél /Fax : 065 88 59 17

Agenda non reçu

VERVIERS

Amicale Silencieuse de Verviers

Rue Fontaine-au-Biez - 4802 Heusy
Tél /Fax : 04 365 55 45
Portes ouvertes le 1er dimanche du mois à partir de 14h00

Agenda non reçu

NAMUR

Association Socioculturelle Namuroise des Sourds et des Malentendants

Rue Baron Fallon 32B - 5000 Namur
Tél /Fax : 081 30 06 62
Salle «Chalet» : Rue du Cimetière 25 - 5100 Jambes

JANVIER 2012

Dimanche 22	14.00	Goûter de la galette des rois Bilan de l'annuelle 2011
-------------	-------	---

FÉVRIER 2012

Dimanche 26	14.00	Réunion ordinaire 9è Carnaval de 7 à 77 ans Fête de la Chandeleur
-------------	-------	---

MARS 2012

Dimanche 11	12.30	Fête de l'Abbé de l'Epée Banquet à 14h Exposition Artiste (Delder S.)
Dimanche 25	14.00	Réunion ordinaire Conférence « VidEye » (sous réserve) Souper

Autres annonces

SIGNES DE FOI

JANVIER 2012

Mercredi 22 :

Mercredi des Cendres. (*)

(*) Au moment de mettre sous presse, nous n'avons pas encore toutes les informations des activités prévues. Renseignements sur Télétex 755 ou par tél. / fax 02 772 71 08.

Traduction en langue de signes assurée. Boucle magnétique pour les personnes appareillées ou implantées.

ARTS ET CULTURE

JANVIER 2012

Samedi 14 à 10h30 :

Visite guidée traduite en langue des signes de l'exposition « Sabena. Le salut vient du ciel » au Musée du Cinquantenaire. Repas en commun pour fêter la nouvelle année si vous le souhaitez.

Samedi 28 à 14h30 :

Dans le cadre de la semaine du son, la Cinematek nous invite à la projection gratuite traduite en langue des signes du film « Le gamin au vélo » des frères Dardenne en présence de Luc Dardenne.

FÉVRIER 2012

Samedi 11 à 14h30 :

Conférence en langue des signes de Fabienne Cauwe consacrée au périple qu'elle a effectué pendant 3 mois en Amérique du sud au début 2011. Goûter sur place.

MARS 2012

Dimanche 11 à 11h :

Performances poétiques au Musée Magritte.

Dimanche 25 à 10h :

Assemblée générale de notre asbl au Kwak.

Pour toute précision, contacter president@artsetculture.be ou consulter [notre site www.artsetculture.be](http://notre.site.www.artsetculture.be)

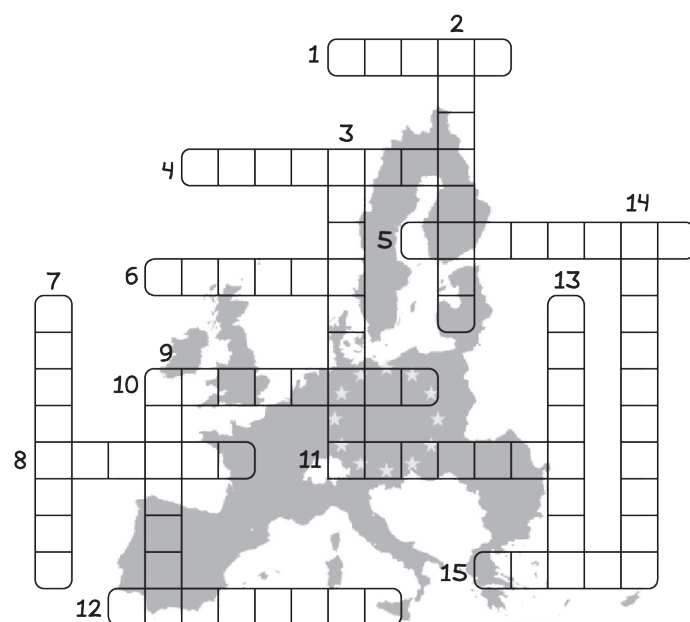
Vous cherchez de l'information ?
Prenez le réflexe www.ffsb.be !

LE SITE INTERNET DE LA FFSB, C'EST :

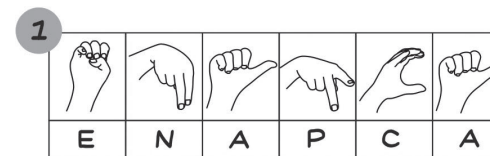
- De nouvelles actualités chaque semaine
- Toutes les annonces de la Fédération en langue des signes
- Des offres d'emploi dans le domaine de la surdité
- Des informations sur la surdité sur l'espace documentation
- Toutes les coordonnées des associations
- Les coordonnées des associations et des instituts qui organisent des cours de langue des signes
- Un accès direct vers l'information sur les services de la FFSB
- Et bien d'autres choses encore !



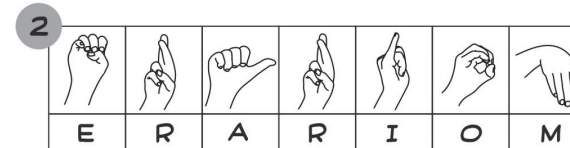
Les pays d'Europe



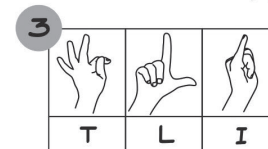
Solution du jeu «le mobilier» paru dans le Sournal n°112



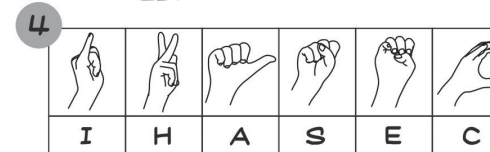
CANAPÉ



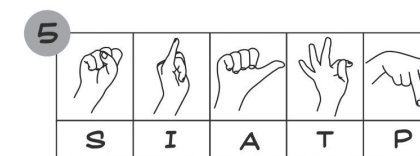
ARMOIRE



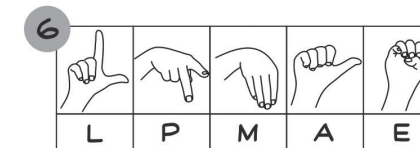
LIT



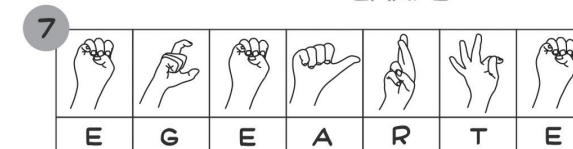
CHAISE



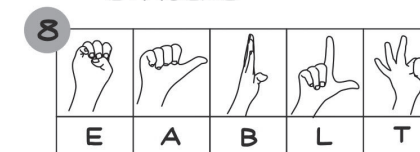
TAPIS



LAMPE

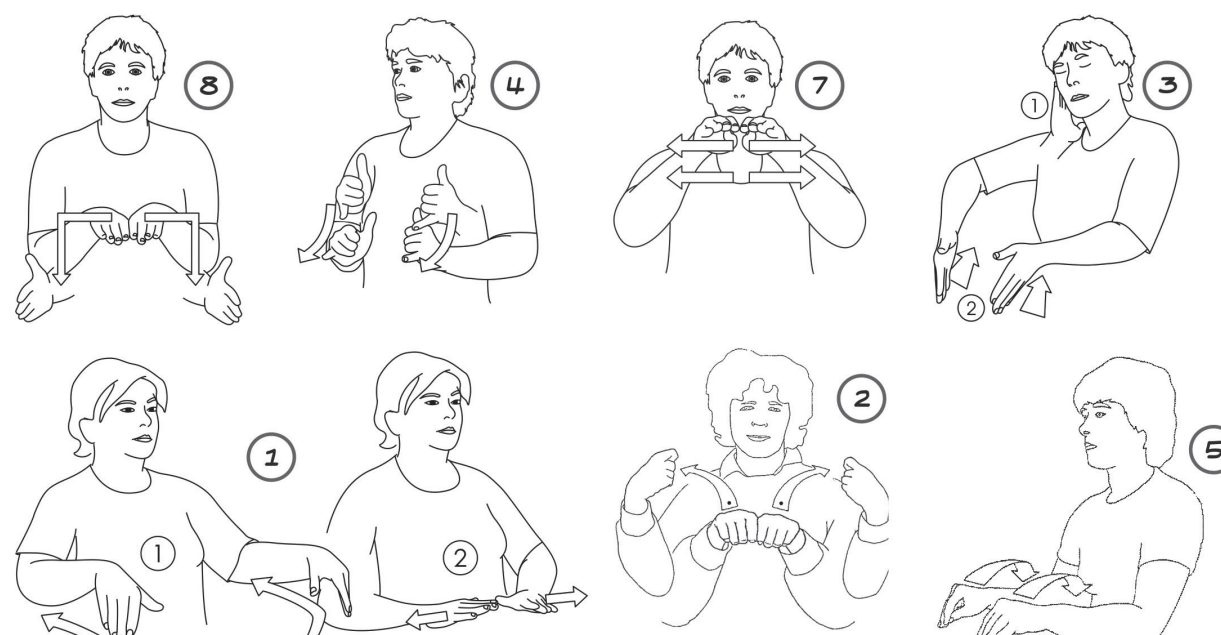


ÉTAGÈRE



TABLE

Donnez maintenant à chaque signe, le chiffre qui lui correspond.



Le Sournal est à vous !

Envoyez-nous vos réactions ou vos questions.

N'hésitez pas à nous proposer
des idées d'articles, un témoignage particulier,
une contribution ou une collaboration.

Faites connaître l'originalité
de votre association

Tout cela, que vous écriviez bien le français ou non,
si vous préférez la langue des signes,...

Ensemble, tout est possible !

Contactez sournal@ffsb.be